



## Litige avec la société XX...

Par **larnaquée**, le **02/11/2010** à **17:59**

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec une société qui propose un partenariat pour la création de site internet.

Certaines conditions du contrat ne sont pas respectées, les corrections demandées ne sont pas effectuées, enfin bref que des soucis. Cependant j'ai signé un bon de commande avec un engagement sur 48 mois, le prélèvement du 1 mois vient de se faire, je suis donc allé à ma banque expliquer que je ne souhaitais pas ce prélèvement qui vient m'annuler, mais pour le moment malgré une lettre recommandée à cette société je n'ai aucun retour de leur part, que dois-je faire ?

J'ai également envoyé un courrier à la répression des fraudes de Paris mais aucun retour même négatif.

Quels sont mes recours possibles ?

Est-ce que si je ferme mon auto-entreprise le contrat sera automatiquement annulé, vu que plus d'entreprise plus besoin de site ?

Dois-je fermer mon compte bancaire ?

Serais-je obligé de passer par un service juridique ?

Beaucoup de questions en suspens si quelqu'un pourrait me donner des éléments, pour me sortir de ce problème, merci.

Par **Lipotaro**, le **02/11/2010** à **20:55**

Bonsoir

Je me permet de répondre a votre problème.

J'ai comme vous été contacte par une société qui me proposait la même chose et j'ai signe comme vous( 250€ pendant 48 mois). hors après un mois j'ai pris conscience que ça fessait trop chère pour moi et en plus il y avait des fautes sur le site. J'ai contacter mon avocat mais malheureusement il n'y a rien faire le contrat est signé et le délai de rétractation est de 7 jours et hors délai il n'y a vraiment plus aucun recours. Même si vous fermez le compte bancaire vous finirez interdit bancaire et vous ne pourrez plus ouvrir de compte ni de société.

Moi j'ai finalement remis en place les prélèvements et j'ai négocié qu'il me refasse tout le site et franchement depuis j'ai plus un seul problème avec eux tout se passe très bien. Ça fait 2 ans et franchement tout va bien.

Bonne chance a vous

Par **larnaquée**, le **03/11/2010 à 08:35**

Bonjour,

merci pour cet réponse, j'ai consulté plusieurs avocat et effectivement il m'ont dit que se serais pas facile, mais bon il m'ont pas dit que c'était impossible, car il ne respecte pas leurs engagements ils ont fait aussi des fautes professionnel et plus ca avance plus ca ne vas pas, et puis un contrat qui ne comporte pas de mesure de rétractation n'est pas légale je crois. Enfin bref si il y'a un infime espoir je continuerais a me battre contre c'est gens, parce que d'autre doivent être dans le même cas que moi.

Cordialement

Par **noah555**, le **07/11/2010 à 20:32**

Chère Mlle Laneau, ou dois-je vous appeler "l'arnaquée de mauvaise foi".

Sachez que l'on ne peut diffamer ainsi sans conséquences.

Je vous informe donc que nous avons porté plainte contre vous pour diffamation. Les preuves de votre mauvaise foi étant tellement évidentes, nous avons conservé tous les mails où nous vous demandions de nous contacter afin de réaliser votre site tel que vous le souhaitiez, d'autant plus que nous nous sommes jamais opposés à exécuter des modifications.

Devons-nous également vous rappeler que vous n'étiez pas obligée de signer avec notre société, vous aviez également un droit de rétractation que vous auriez pu utiliser.

Nous regrettons vivement d'en arriver à ce stade, nous aurions préféré conserver de bonnes relations professionnelles.

J'invite tous les internautes à consulter votre site internet afin qu'ils puissent constater notre professionnalisme: [www.visual-concepts.fr](http://www.visual-concepts.fr)

Par **heneau95**, le **09/11/2010 à 22:49**

bonjour

avec quelle société vous avais signer? moi j ai le même problème  
j ai fait bloqué les prélèvement la banque ne ma pas fiché banque de France car ca reste un  
litige commercial et c est des prélèvement et non pas des cheques il faut continué vos  
démarches

bon courage

votre lien ne marche pas !!!!!!! visualconcept

Par **Marion2**, le **09/11/2010 à 23:58**

Bonsoir noah555,

Je viens d'essayer de consulter le site [www.visualconcept.fr](http://www.visualconcept.fr) et il y a d'indiqué :

**ERREUR 404 : PAGE INTROUVABLE.**

Par **noah555**, le **10/11/2010 à 00:23**

Désolé erreur de frappe le domaine est : [www.visual-concepts.fr](http://www.visual-concepts.fr)